



British High Commission
Ottawa

Le 5 février 1993

L'honorable Benoît Bouchard, C.P., député
Ministre de la Santé nationale
et du Bien-être social
Édifice Jeanne Mance
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, nos fonctionnaires, de concert avec des fonctionnaires de Jersey et de Guernesey, souhaitent conclure un Accord en matière de sécurité sociale entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, au nom de Jersey et Guernesey, et le Canada.

Le Gouvernement du Royaume-Uni, avec l'assentiment des États de Jersey et des États de Guernesey, propose un Accord en matière de sécurité sociale entre le Royaume-Uni, au nom de Jersey et Guernesey, et le Canada, conforme aux seules modalités prévues à l'annexe de la présente lettre.

Le Gouvernement du Royaume-Uni, avec l'assentiment des États de Jersey et des États de Guernesey, propose aussi que:

- (i) chaque Gouvernement notifie par écrit l'autre Gouvernement par voie diplomatique lorsqu'il a rempli toutes les exigences législatives concernant l'entrée en vigueur de l'Accord en matière de sécurité sociale entre le Royaume-Uni, au nom de Jersey et Guernesey, et le Canada figurant en annexe à la présente lettre. L'Accord entre en vigueur le premier jour du quatrième mois suivant la date de la dernière desdites notifications;
- (ii) cet Accord demeure en vigueur sans limitation de durée et puisse être dénoncé en tout temps, dans la mesure où il s'applique à Jersey, à Guernesey et au Canada ou à un ou plus de ceux-ci, par: